



Et si nous parlions du métier
d'assistant maternel ? Devenez
professionnel de la petite enfance !



Quelles sont ses missions ?

Observer les enfants afin de suivre et de favoriser leur **éveil** et leur **développement** ;

Accompagner le jeune enfant dans ses **besoins quotidiens** (séparation, sieste, jeux, activités) et assurer les **soins quotidiens** (hygiène, change, repas) tout en respectant le rythme de chaque enfant.



Proposer des activités **ludiques** et **éducatives** adaptées à l'enfant.

Soutenir et informer les parents du déroulement de la journée de l'enfant, de manière à assurer une **continuité du respect des besoins de l'enfant**.



Échanger avec d'autres professionnels de la petite enfance, et permettre aux enfants accueillis de rencontrer d'autres enfants, l'assistant maternel peut fréquenter d'autres lieux, comme le relais petite enfance, la ludothèque, la médiathèque...

Le relais petite enfance est à son écoute et le soutient dans ses pratiques professionnelles.

Où peut-on exercer ?

Les assistants maternels ont la possibilité de travailler :

- à leur domicile
- dans une maison d'assistants maternels
- dans une crèche familiale

Quelles sont les aptitudes nécessaires ?



- **Sensibilité** à l'univers des tout-petits
- **Patience**
- Sens de l'**observation**
- Souci de la **sécurité** et de l'**hygiène**
- Sens des **responsabilités**
- **Capacités relationnelles** et **écoute**



Quelles démarches ?

Adressez une lettre de demande d'agrément au Département :

**Pôle des Solidarités
Mission PMI (Protection
Maternelle et Infantile)
Secrétariat des modes d'accueil
Cité administrative des
Vassales
CS 50700
10026 Troyes cedex**

A réception de votre lettre, vous serez invité à une réunion d'informations dans le mois qui suit. Un dossier de candidature vous sera remis lors de cette réunion.

Puis, une évaluation des conditions d'accueil sera réalisée à votre domicile par les professionnels de la Protection maternelle et infantile (PMI).

La décision vous sera notifiée dans un délai de 3 mois à compter de la date de réception de votre dossier complet. ✓

RPEI

10 mail Pablo Picasso
10100
ROMILLY-SUR-SEINE
Tél. 03 25 24 04 08
E-mail: rpei@ccprs.fr

Quelle formation ?

Avant tout accueil d'enfant, l'assistant maternel doit obligatoirement avoir été agréé par le Président du Conseil Départemental après avis des services de la Pmi.

A l'issue de l'obtention de l'agrément, l'assistant maternel doit suivre une formation d'une durée de 120 heures, dont 80 doivent obligatoirement être réalisées dans un délai de six mois à compter de la réception du dossier complet de demande d'agrément et avant l'accueil du premier enfant.

Cette formation est gratuite. Elle est organisée et financée par les services du Département.

Sources : monenfant.fr / assistante-maternelle.aube.fr / solidarites.gouv.fr

Le Relais Petite Enfance

C'est un lieu de rencontres, d'échanges, d'informations et de documentations qui :

- ➔ Vous informe sur vos droits et devoirs.
- ➔ Vous écoute et vous accompagne dans vos démarches.
- ➔ Vous permet d'échanger sur vos pratiques et d'affiner votre regard professionnel.
- ➔ Vous permet de partager des moments agréables lors des ateliers d'éveil et diverses manifestations avec les enfants qui vous sont confiés.

Les professionnels vous parlent de leur métier

« Être assistante maternelle c'est accueillir chaque jour les enfants avec leurs émotions du moment, les aider à les exprimer et les verbaliser et lorsque que vous recevez des sourires, rires, bisous, tendresse, vous savez l'importance de votre travail. »



Claire

« Jour après jour je m'émmerveille de voir l'enfant qui grandit et s'éveille. »

Mélanie



« Assistante maternelle depuis 2016, je suis totalement épanouie. Avec ce métier, chaque jour est différent grâce aux nombreuses activités qui peuvent être réalisées. J'ai pu aussi rester disponible pour mes propres enfants ce qui était important pour moi.

Ma seule crainte était d'être "coupée du monde" mais j'ai découvert le RPE qui organise beaucoup d'activités (baby-gym, éveil musical, parcours sensoriels, etc.)

Cela permet de sortir de chez nous, rencontrer de nouvelles personnes, échanger sur le métier et de sociabiliser les enfants que nous gardons.



Marie

Maintenant j'ai trouvé mon équilibre, j'alterne entre les activités à la maison, le relais, les sorties au parc et à la médiathèque. Je ne m'ennuie jamais !

Depuis peu j'approfondis mes connaissances grâce à de nombreuses formations qui s'offrent à nous. Pour ma part, je les réalise à distance et j'en suis très contente.

Voir les enfants que j'accueille évoluer, rire, s'épanouir, et prendre confiance en eux est pour moi ma plus belle récompense. »

« Je m'appelle Elisabeth et je suis assistante maternelle agréée. J'ai choisi ce métier car j'aime beaucoup les enfants, je prends plaisir à m'en occuper.

Ma citation : Être assistante maternelle c'est semer des graines d'amour et de confiance dans le cœur des enfants pour les voir grandir et s'épanouir chaque jour. »

Elisabeth

